

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE DE WINTZENHEIM-KOCHERSBERG

Arrondissement de
Strasbourg-Campagne

**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers élus : **11**

Date de la convocation : 14 janvier 2014

Conseillers
en fonction : **10**

Secrétaire de séance : Christian HUBER

Conseillers présents : **8**

SEANCE du 24 janvier 2014

Etaient présents :

Le maire : Alain NORTH.

Les adjoints : Pascal STUTZMANN, Patrick GRESSER, Nathalie GEIGER.

Les conseillers : Richard RUSCH, Christian HUBER, Daniel SCHOETZ, Jean-Paul GLASSER.

Absents excusés : Marcel NORTH, Philippe KLEIN

Procuration : Néant.

Délibération n° 2014/01

Objet : Attribution du marché public de maîtrise d'œuvre pour les travaux de la salle socio-éducative

Vu la délibération du conseil municipal n° 2013/36 du 25 octobre 2013 actant les travaux de rénovation et d'extension de la salle socio-éducative avec le plan de financement prévisionnel ;

Vu l'appel d'offres fait pour le marché public de maîtrise d'œuvre ;

Vu les offres de DWPA Architectes du 20/12/2013, de PM Architectes du 6/01/2014, de TRUMPPFF Architecte du 6/01/2014, de l'atelier d'architecture Rey Lucquet et associés 7/01/2014 et de URBANE KULTUR du 8/01/2014 ;

Le conseil municipal, entendu les explications du maire et à l'unanimité des présents :

DECIDE de signer le marché public de maîtrise d'œuvre avec TRUMPPFF Architecte pour un pourcentage de 8,60 % du montant HT des travaux exécutés ;

AUTORISE le maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré à Wintzenheim, le 24 janvier 2014.

Suivent les signatures sur la feuille d'émargement.

Pour extrait conforme, le 27 janvier 2014.

Le Maire
Alain NORTH

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE DE WINTZENHEIM-KOCHERSBERG

Arrondissement de
Strasbourg-Campagne

**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers élus : **11**

Date de la convocation : 14 janvier 2014

Conseillers
en fonction : **10**

Secrétaire de séance : Christian HUBER

Conseillers présents : **8**

SEANCE du 24 janvier 2014

Etaient présents :

Le maire : Alain NORTH.

Les adjoints : Pascal STUTZMANN, Patrick GRESSER, Nathalie GEIGER.

Les conseillers : Richard RUSCH, Christian HUBER, Daniel SCHOETZ, Jean-Paul GLASSER.

Absents excusés : Marcel NORTH, Philippe KLEIN

Procuration : Néant.

Délibération n° 2014/02

Objet : Non renouvellement de la convention d'appui administratif entre la commune et l'AFUL Hinter den Gaerten

Vu la délibération du conseil municipal n° 2012/25 en date du 25 mai 2012 mettant en place une convention entre la commune et l'AFUL Hinter den Gaerten pour l'appui administratif apporté par la première à la seconde ;

Vu la convention signée le 29 mai 2012 entre la commune de Wintzenheim-Kochersberg et l'AFUL Hinter den Gaerten ;

Considérant que la commune devait apporter un appui à l'AFUL durant deux ans jusqu'à réalisation des travaux de viabilisation ; que ces travaux ont pris du retard et que l'intégralité de l'appui administratif de la commune n'a pas été apporté à ce jour ;

Le conseil municipal, entendu les explications du maire et à l'unanimité des présents :

DECIDE de ne pas renouveler la convention avec l'AFUL Hinter den Gaerten.

Fait et délibéré à Wintzenheim, le 24 janvier 2014.

Suivent les signatures sur la feuille d'émargement.

Pour extrait conforme, le 27 janvier 2014.

Le Maire
Alain NORTH

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE DE WINTZENHEIM-KOCHERSBERG

Arrondissement de
Strasbourg-Campagne

**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers élus : **11**

Date de la convocation : 14 janvier 2014

Conseillers
en fonction : **10**

Secrétaire de séance : Christian HUBER

Conseillers présents : **8**

SEANCE du 24 janvier 2014

Etaient présents :

Le maire : Alain NORTH.

Les adjoints : Pascal STUTZMANN, Patrick GRESSER, Nathalie GEIGER.

Les conseillers : Richard RUSCH, Christian HUBER, Daniel SCHOETZ, Jean-Paul GLASSER.

Absents excusés : Marcel NORTH, Philippe KLEIN

Procuration : Néant.

Délibération n° 2014/03

Objet : Demande d'avis au titulaire du droit de préemption urbain à une déclaration d'intention d'aliéner

Vu la déclaration d'intention d'aliéner n° 2014/01 reçue du Notaire MOESSNER chargé de la vente de la maison sise au 107A rue du Prés, Section 1 n° 15 appartenant à Monsieur BACHMANN et Madame COLLETIN ;

Le conseil municipal, entendu les explications du maire et à l'unanimité des présents :

DECIDE de ne pas user de son droit de préemption ;

AUTORISE le maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Wintzenheim, le 24 janvier 2014.

Suivent les signatures sur la feuille d'émargement.

Pour extrait conforme, le 27 janvier 2014.

Le Maire
Alain NORTH